

## L'Armure de François I<sup>er</sup> : histoires d'un présent diplomatique

*The armour of François I : the history of a diplomatic gift*

**Juliette Allix**

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/cel/311>

DOI : 10.4000/cel.311

ISSN : 2262-208X

**Éditeur**

École du Louvre

**Référence électronique**

Juliette Allix, « L'Armure de François I<sup>er</sup> : histoires d'un présent diplomatique », *Les Cahiers de l'École du Louvre* [En ligne], 6 | 2015, mis en ligne le 01 avril 2015, consulté le 17 septembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cel/311> ; DOI : 10.4000/cel.311

---



Les *Cahiers de l'École du Louvre* sont mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

## L'Armure de François I<sup>er</sup> : histoires d'un présent diplomatique

Juliette Allix

Les visiteurs qui pénètrent dans le département Ancien du musée de l'Armée à Paris sont accueillis par la figure majestueuse de François I<sup>er</sup> (1494-1547). Dressée sur son cheval, elle ne laisse que difficilement deviner son histoire mouvementée (fig. 1). Aujourd'hui répartie entre trois musées, l'armure du Roi voyagea de multiples fois au gré des guerres qui secouèrent l'Europe (fig. 2). Destinée à être offerte comme cadeau diplomatique, elle répond aux souhaits précis de François I<sup>er</sup> et est l'œuvre d'un des armuriers les plus réputés de son temps, l'expression du haut degré de savoir-faire de l'armurerie germanique au xv<sup>e</sup> siècle. Composée de fer carburé, battu et travaillé au repoussé, de textiles, de cuir, gravée et dorée, sa réalisation a demandé l'intervention de nombreux artisans hautement qualifiés. Ce qui en fait une pièce luxueuse et particulièrement onéreuse. Cette armure fut tout à la fois considérée comme un chef-d'œuvre de l'armurerie innsbruckoise, un objet de collection, l'incarnation de celui à qui elle était destinée, un trophée de guerre et même une pièce d'armement. Étroitement liée, par ses péripéties, à l'histoire de l'Autriche et de la France, elle devint un sujet de tension et de convoitise entre ces deux nations. Objet complexe aux vies multiples, elle nous invite à nous interroger sur le statut accordé à ces objets que les typologies modernes et contemporaines peinent souvent à intégrer : armes ou biens culturels ? Objets de guerre ou objets de musée ? Si la Renaissance en fait l'un des premiers objets de collection, le xx<sup>e</sup> siècle ne lui accorde pleinement cette qualité et la protection qui en découle que dans sa seconde moitié.



Fig. 1

Jörg Seusenhofer (armurier)  
Paul Dax, Degen Pirger  
et Hans Polhaimer (graveurs)  
*Doppelküriss pour François I<sup>er</sup>*  
Innsbruck  
1540

Hans Perkhammer (graveur)  
*Barde pour Ferdinand II de Tyrol*  
Innsbruck 1547 et 1582  
Fer carburé, or, cuir, textile  
H. 2,02 m

Paris, musée de l'Armée, G 117 et G 554  
© Photographie de l'auteur, 2012

En réalité, ce que le spectateur observe n'est pas un ensemble homogène mais la réunion de trois objets d'origines distinctes. Si la barde du cheval et la selle portent le même numéro d'inventaire (G. 554), elles possèdent des décors gravés et dorés fort différents. La selle est ornée de simples bandes de rinceaux habitées alors que la barde possède un décor beaucoup plus exubérant. S'y trouvent associées des bandes de chevrons et des figures travaillées au repoussé : tritons et sirènes ailés, feuillages et tête de chien. Le dessus de la croupière porte la mention « 1547 ». Cette barde fut commandée l'année précédente par le roi des Romains Ferdinand I<sup>er</sup> (1503-1564) pour son fils l'archiduc Ferdinand II de Tyrol (1529-

1595) à l'armurier Jörg Seusenhofer et au décorateur Hans Perkhhammer (†1565)<sup>1</sup>. Trente-cinq ans plus tard en 1582, l'Archiduc la fit copier en deux exemplaires pour les cérémonies de son second mariage. Les éléments de ces trois bardes furent mélangés ultérieurement au château d'Ambras où elles étaient conservées<sup>2</sup>.

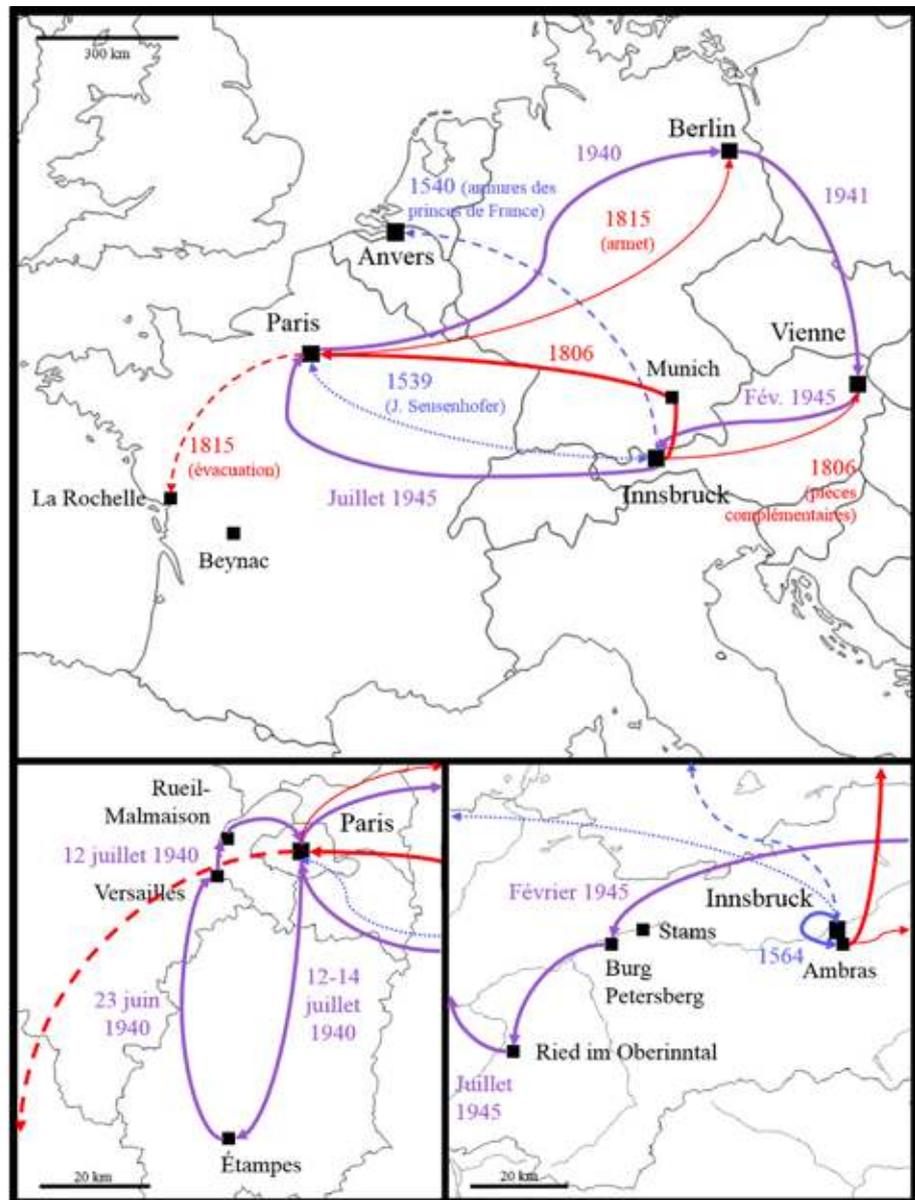


Fig. 2  
Carte des déplacements  
de l'armure de François I<sup>er</sup>  
© Carte de l'auteur, 2014

Le harnois d'homme (G. 117) est un *Doppelküriss* : c'est-à-dire une armure destinée à la guerre et au tournoi et assortie de nombreuses pièces qui permettent de l'adapter à différents types de combats. Le catalogue de l'exposition *Innsbrucker Plattnerkunst* de 1954<sup>3</sup> fait le point sur ses différentes pièces aujourd'hui réparties principalement entre le musée de l'Armée, la Hofjagd- und Rüstkammer de Vienne (pièces complémentaires, B 147) et le Deutsches Historisches Museum de Berlin (armet, W 1016). Ce Doppelküriss est particulièrement reconnaissable

*Pour leur assistance précieuse lors de ses recherches, l'auteur adresse ses plus sincères remerciements à Stefan Krause, conservateur de la Hofjagd- und Rüstkammer de Vienne et à Rudolf R. Novak. Côté français, sa reconnaissance va au musée de l'Armée et plus particulièrement à Olivier Renaudeau, conservateur du département Ancien du musée, à Jean-Pierre Reverseau, conservateur émérite, et à Michèle Mézenge, bibliothécaire. Enfin, l'auteur remercie l'équipe de recherche de l'École du Louvre pour son soutien et ses encouragements.*

1. Jean-Pierre Reverseau, *Les armures des Rois de France au Musée de l'Armée*, Saint-Julien-du-Sault, Editions F. P. Lobies, 1982, p. 46 ; Cat. d'exp., *Die Innsbrucker Plattnerkunst*, Innsbruck, Tiroler Landesmuseum Ferdinandeum, 26 juin-30 septembre 1954, Innsbruck, Tyroliadruck, 1954, p. 76.

2. Aujourd'hui, les éléments sont divisés entre le musée de l'Armée (G 554) et la Hofjagd- und Rüstkammer de Vienne (A 532).

3. Cat. d'exp., *op. cit.* note 1, p. 75 sq.

à ses grandes fleurs de lis – simples ou florencées – travaillées au repoussé ; elles évoquent les armes des rois de France. Le décor de l'armure est également constitué de bandes gravées et dorées contenant entrelacs et rinceaux agrémentés de trophées d'armes et d'instruments de musique ainsi que de quelques cornes d'abondance et oiseaux de proie. Le haut du plastron est orné d'une scène en médaillon entourée de chasseurs en costumes du XVI<sup>e</sup> siècle. Un liseré caractéristique, où alternent feuilles découpées et vrilles, souligne le décor de ce *Doppelküriss*.

Le propos de cet article s'intéresse avant tout à l'histoire de l'armure du cavalier, mais il convient de souligner que la barde et le harnois sont associés de longue date et connurent donc un destin en grande partie similaire.

### De la commande à la collection, l'armure au XVI<sup>e</sup> siècle.

Le 18 juin 1538, l'empereur Charles Quint et le roi François I<sup>er</sup> signent la Paix de Nice, mettant ainsi fin à la huitième guerre d'Italie. Ferdinand I<sup>er</sup>, frère de l'Empereur, décide de faire un présent au roi de France<sup>4</sup> et envoie donc Jörg Seusenhofer (1516-1580), armurier de l'atelier impérial d'Innsbruck, à la cour du monarque français prendre ses mesures. Les archives nous apprennent que Seusenhofer effectue ce déplacement dans une période située entre le 31 mars 1539 et le 22 août suivant<sup>5</sup>. La liste des commandes reçues par Jörg Seusenhofer lors de son séjour français<sup>6</sup> indique que François I<sup>er</sup> demande à l'armurier quatre armures dont un *Doppelküriss* :

« Erstlich<sup>7</sup> begert der alt Kunig von Frankreich einen Doppl-Kuris mit allen Doppelstücken nach einer Visirung, so ich beihändig hab und darzu etliche Hauptharnisch auf besondere Façon oder Manier, wie sich dann Ihre Majestät mit mir entschlossen und mit Fleiss angeben hat<sup>8</sup>. »

Figurent aussi sur la liste trois harnois pour le Dauphin Henri et trois autres pour son jeune frère Charles – dont un *Doppelküriss* pour chacun d'entre eux – ainsi que deux armures pour le connétable Anne de Montmorency. Trois armures pour un certain « Herr von Poysy » et deux autres pour un « Herr von Dandeing » closent cette liste. Ferdinand I<sup>er</sup> décide de prendre à sa charge une partie des commandes reçues par Seusenhofer en France :

« [...] gedachter Seusenhofer vnserm lieben brueder vnd schwager dem künig zu Frankreich auf vnsern costen etlich harnasch schlafen vnd zuerichten wirdet »<sup>9</sup>.

Afin que ces harnois soient réalisés rapidement, Ferdinand I<sup>er</sup> ordonne à la Chambre d'Innsbruck de mettre à la disposition de Seusenhofer les fonds nécessaires à la rénovation du moulin à polir de l'atelier impérial et à l'embauche de travailleurs supplémentaires, ainsi que de fournir de l'or pour la dorure du décor<sup>10</sup>. La Chambre n'a de cesse d'élever de vives protestations contre ces dépenses et doit être à plusieurs reprises rappelée à l'ordre par Ferdinand I<sup>er</sup><sup>11</sup>. Seusenhofer, pour sa part, menace le 27 décembre 1539 de cesser le travail et

4. Les détails de la création de l'armure de François I<sup>er</sup> sont principalement connus grâce aux archives d'Innsbruck qui furent éditées par David Schönherr au XIX<sup>e</sup> siècle dans le *Jahrbuch der Kunsthistorischen Sammlungen des Allerhöchsten Kaiserhauses (JBKSAK)* de Vienne, archives à partir desquelles il écrivit un article : David Schönherr, « Der Harnisch Königs Franz I. von Frankreich », *Archiv für Geschichte und Alterthumskunde Tirols*, vol. 1, 1864, pp. 84-99.

5. D. Schönherr, « Urkunden und Regesten aus dem k. k. Statthalterei-Archiv in Innsbruck », *JBKSAK*, vol. 2, 1884, n<sup>os</sup> 2133, 2138, 2156.

6. D. Schönherr, *op. cit.* note 4, pp. 90 sq.

7. Les citations et titres de documents, en allemand comme en français, mentionnés dans cet article respectent strictement la syntaxe et l'orthographe tels qu'elles s'y rencontrent. Il en est de même quant à la présence de passages soulignés et de termes biffés ou placés entre crochets.

8. « Premièrement le vieux Roi de France désire un *Doppelküriss* avec toutes les pièces complémentaires d'après un dessin que j'avais sous la main, et avec cela plusieurs défenses de tête de forme ou de style particulier, comme Sa Majesté en décida alors avec moi et me l'indiqua avec empressement. » Traduction de l'auteur.

9. D. Schönherr, *op. cit.* note 5, n<sup>o</sup> 2156 : « le dit Seusenhofer battra et apprêtera à nos frais plusieurs armures pour notre cher Frère et Cousin, le Roi de France ».

10. *Id.*, n<sup>os</sup> 2169, 2180, 2182, 2192.

11. *Id.*, n<sup>os</sup> 2158, 2178, 2184, 2189, 2192, 2193, 2196.

de licencier ses ouvriers si la Chambre ne lui règle pas ses frais de voyage<sup>12</sup> et la somme de 500 florins comme contribution à son travail. Finalement, la Chambre verse en 1540, 433 florins et 7 kreutzer à Seusenhofer, 11 florins et 15 kreuzer à chacun des peintres Paul Dax, Degen Pirger et Hans Polhaimer, et 2 florins à chaque compagnon ayant travaillé sur les armures des princes de France<sup>13</sup>.

Jörg Seusenhofer commence par battre les *Doppelkürisse* pour le Dauphin et son frère. Le 6 avril 1540, les armures sont envoyées dans un coffre à Anvers selon les ordres du Roi qui en accuse réception le 7 mai<sup>14</sup>. Celui-ci souhaite voir son armurier poursuivre immédiatement avec la fabrication d'une armure légère de guerre pour le Roi de France, d'une armure d'infanterie pour le Dauphin et d'un *Doppelküriss* pour le connétable de Montmorency. Mais le *Doppelküriss* destiné à François I<sup>er</sup> est déjà battu et poli ; l'armurier demande donc l'autorisation de finir ce harnois avant d'entamer la fabrication de l'armure légère. Le 14 avril, Seusenhofer indique que si l'or lui est fourni en temps voulu, le *Doppelküriss* pourrait être prêt dans un délai de deux mois et que l'exécution des trois autres armures, sans la gravure et la dorure, nécessitera au moins une demi-année supplémentaire<sup>15</sup>.

Après la missive du 7 mai 1540, les archives d'Innsbruck restent muettes sur le devenir de l'armure destinée à François I<sup>er</sup>. À partir de juin 1540, les relations entre l'Empire et la France se tendent à nouveau. À la suite de la mort de l'armurier Hans Seusenhofer, père de Jörg, un inventaire de son atelier est réalisé le 15 septembre 1555<sup>16</sup>. Y est mentionné « Ain ganzen dopplküriss, so dem kunig Franciscus zu Frankreich geschlagen und özen gemalt worden ist<sup>17</sup>. » qui est à n'en pas douter le *Doppelküriss* fabriqué en 1540 par Jörg pour François I<sup>er</sup>.

Cette armure réapparaît ensuite dans le catalogue de la *Heldenrüstkammer* (fig. 3) publié pour la première fois en 1601<sup>18</sup>. Cette « Armurerie des héros » fut rassemblée par Ferdinand II du Tyrol, dans son château d'Ambras, près d'Innsbruck<sup>19</sup>. À partir de 1576, l'Archiduc, avec l'aide de son secrétaire Jakob Schrenck von Notzing, travaille à réunir les armures, portraits et biographies de cent vingt-cinq princes et hommes de guerre parmi les plus connus de son temps. Il s'intéresse particulièrement aux personnages ayant pris part à des conflits aux côtés ou contre les Habsbourg. Il est probable que Ferdinand II ait hérité de l'armure du Roi en 1564 à la mort de son père, l'empereur Ferdinand I<sup>er</sup>.

## Du Tyrol à la France, les péripéties de l'armure au XIX<sup>e</sup> siècle

« Je vous recommande de nouveau, et avec la dernière instance, l'armure de François I<sup>er</sup>, qui est dans un château du Tyrol. Faites-la venir à Munich et apportez-la vous-même à Paris ; je la recevrai en séance et avec apparat<sup>20</sup>. »

Lorsque l'empereur Napoléon I<sup>er</sup> (1769-1821) donne cet ordre le 17 février 1806 au maréchal Berthier (1753-1815), l'armure de François I<sup>er</sup> est déjà sur le point de quitter le Tyrol. Wendelin Boeheim a restitué minutieusement cette partie de l'histoire des collections du château d'Ambras<sup>21</sup> qui sont alors la

12. L'affaire ne sera réglée qu'en 1543, voir D. Schönherr, *op. cit.* note 5, n° 2171 et D. Schönherr, « Urkunden und Regesten aus dem k. k. Statthalterei-Archiv in Innsbruck », *JBKSAK*, vol. 11, 1890, n°s 6617, 6630, 6655.

13. D. Schönherr, *op. cit.* note 5, n°s 2171, 2213-2215.

14. *Id.*, n°s 2179, 2180, 2182-2185, 2187, 2191.

15. *Id.*, n°s 2186, 2188.

16. D. Schönherr, *op. cit.* note 12, n° 7164.

17. « Un *Doppelküriss* complet, battu et peint à l'acide pour le roi François de France. »

18. Jakob Schrenck von Notzing, *Augustissimorum imperatorum, serenissimorum regum atque archiducum, illustrissimorum principum, necnon comitum, baronum, nobilium, aliorumque clarissimorum virorum... verissimae imagines et rerum ab ipsis... gestarum... descriptiones, quorum arma... in celebri Ambrosianae arcis armamentario... conspiciuntur*, Innsbruck, J. Agricola, [n.p.].

19. Jakob Schrenck von Notzing, Bruno Thomas, *Die Heldenrüstkammer (Armamentarium Heroicum) Erzherzog Ferdinands II. auf Schloss Ambras bei Innsbruck*, Osnabrück, Biblio-Verlag, 1981, p. VII-XXV.

20. Napoléon Bonaparte, *Correspondance générale. Vers le Grand Empire, 1806*, t. 6, Michel Kerautret (dir.), Paris, Fayard, 2009, n° 11429.

21. Wendelin Boeheim, « Die aus dem kaiserlichen Schlosse Ambras stammenden Harnische und Waffen im Musée d'Artillerie zu Paris », *JBKSAK*, vol. 19, 1898, pp. 217-239.

propriété de l'empereur François I<sup>er</sup> d'Autriche. Par le Traité de Presbourg, signé le 26 décembre 1805 entre la France et l'Autriche, le Tyrol échoit au royaume de Bavière. Il est prévu de transférer les collections d'Ambras à Vienne. Cependant, Napoléon I<sup>er</sup> manifeste le 9 février dans une lettre à Berthier son intérêt pour ces collections et pour l'armure de François I<sup>er</sup> en particulier :

« Mon cousin, l'empereur d'Autriche a fait demander, il y a quelques temps, qu'il lui fût permis de retirer d'un des châteaux du Tyrol des armes qui s'y trouvaient ; j'espère que tout ce qu'il y a de curieux, et surtout l'armure de François I<sup>er</sup>, ne lui aura pas été donné ; j'attache surtout une grande importance à conserver cette armure<sup>22</sup>. »



Fig. 3

Giovanni Battista Fontana  
ou Simon Gartner (dessinateur)  
et Dominicus Custos (graveur)  
« Franciscus Primus Valesius Franciæ Rex »  
(pl. 9)  
Gravure sur cuivre, d'après  
*Augustissimum Imperatorum Regum*  
de Jacob Schrenck von Notzing  
publié en 1601 à Innsbruck  
par Joannes Agricola  
Royal Armouries, Leeds, RAL 12389  
© Royal Armouries

La « Copie du Procès Verbal de la prise de possession des armures françaises existantes au Chateau d'Ambras près d'Insbrouck » signé le 15 février 1806 évoque dix armures dont :

« Celle de François premier ; armure complète, polie, pour lui et Son cheval, avec des bandes dorées, ornée de fleurs de Lis et de figures de Dieux marins ; avec portrait<sup>23</sup>. »

Vient ensuite la mention des armes et armures de Charles IX, Henri de Guise, Charles de Mayenne, d'Anne, François et Henry de Montmorency, d'Henri de Montpensier, Charles de Bourbon et Charles de Biron. Boeheim indique qu'il n'est que peu surprenant que les Français aient cru que l'armure de François I<sup>er</sup> ait été un trophée pris en 1525 à Pavie étant donné qu'à Ambras même cette idée erronée avait cours à l'époque<sup>24</sup>.

22. N. Bonaparte, *op. cit.* note 20, n° 11429 ; voir également n° 11265.

23. W. Boeheim, *op. cit.* note 21, p. 222.

24. *Idem, Ibidem*, p. 224.

Ainsi, l'inventaire de 1788 des collections du château indique à sa dix-septième page :

« 254. Eine weiss polirte ganze rüstung zu pferde, alles mit vergoldten strichen, lilien und geflügelten seegöttern geziert, vom Könige Franz dem ersten von Frankreich, welcher in derselben zu Pavia soll gefangen worden seyn, nebst den schwarzen beinkleidern, die er darunter getragen haben soll, und seinem portrait<sup>25</sup>. »

Par ailleurs, cette idée persiste au XIX<sup>e</sup> siècle dans les littératures autrichienne comme française<sup>26</sup>. Il est notable que les culottes mentionnées dans l'inventaire de 1788 ne le soient pas sur le procès-verbal de 1806. On ignore donc si ces éléments textiles sont emportés à Paris. D'après les deux documents, l'armure est accompagnée d'un portrait qui, lui, a dû parvenir en France mais dont nous ne connaissons aucune mention ultérieure.

L'armure de François I<sup>er</sup> arrive à Paris avant le 20 août 1806, une lettre de Denniée, secrétaire général au ministre de la Guerre, adressée à Dominique Vivant-Denon (1747-1825), directeur du musée Napoléon, nous renseigne à ce sujet :

« En réponse, Monsieur, à votre lettre du 17 de ce mois, par laquelle vous me demandez l'autorisation de faire extraire du Dépôt Central de L'artillerie les armures provenant de l'arsenal de Vienne, je vous préviens que d'après les renseignements que j'ai fait prendre, toutes ces armures au nombre de 18, sont encore déposées à l'arsenal de Strasbourg, à l'exception de celle de François I<sup>er</sup> que Son Altesse Le Maréchal Berthier a fait expédier directement ici<sup>27</sup>. »

Ladite armure et la barde de 1547 sont alors conservées dans l'ancien couvent Saint-Thomas d'Aquin à Paris<sup>28</sup>. Denon reçoit l'ordre de l'Empereur de proposer une « exposition des armures conquises » au Louvre et prévoit de l'installer dans l'actuelle rotonde d'Apollon, « [...] afin que les Français, en admirant les glorieuses dépouilles de ses ennemis, puissent adresser en même tems l'hommage de leur respect et de leur reconnaissance au héros à qui la victoire les a cédées<sup>29</sup>. » Les armures en attente à l'arsenal de Strasbourg arrivent au dépôt d'Artillerie le 16 ou 17 août et sont déposées le lendemain au Louvre<sup>30</sup>. Malgré le projet de Denon de placer directement ces armures dans les salles du Louvre<sup>31</sup>, les échanges à propos d'une exposition des trophées militaires ne reprennent que quelques mois plus tard.

Dans une lettre au maréchal Duroc datée du 13 mai 1807<sup>32</sup>, Denon évoque les ordres renouvelés de Napoléon I<sup>er</sup> d'exposer les armures parvenues de Vienne l'année précédente et mentionne la piètre qualité, exception faite de « l'armure de bataille de François I<sup>er</sup> enlevée à la bataille de Pavie », des pièces concernées. Malgré un enthousiasme peu marqué pour ce projet, Denon organise le transport de nouvelles pièces du dépôt d'Artillerie au Louvre pour compléter les armures

25. « 254. Une armure complète à cheval, polie à blanc, le tout orné de lignes, de fleurs de lis et de dieux marins ailés dorés, pour le roi François I<sup>er</sup> de France, qui a dû être capturé à Pavie dans celle-ci, accompagnée des culottes qu'il devait porter en dessous, et de son portrait. »

26. Voir par exemple, Eduard von Sacken, *Die k. k. Ambraser-Sammlung*, vol. 1, Vienne, Wilhelm Braumüller, 1855, p. 147 ou O. Penguilly L'Haridon, *Catalogue des collections dont se compose le musée de l'Artillerie*, Paris, Charles de Mourgues Frères, Imprimeurs des Musées Impériaux, 1862, p. 13.

27. Lettre de Denniée à Denon, Paris, 20 août 1806, Paris, Archives des musées nationaux (AMN), M 4/1806, 20 août.

28. Lettre d'Evain à Denon, Paris, 3 septembre 1806, AMN, M 4/1806, 3 septembre : « L'Armure de François I<sup>er</sup> & son cheval est tenue à Votre disposition au dépôt de l'Artillerie, elle avait été envoyée directement par S.A. le Prince Alexandre. »

29. Marie-Anne Dupuy, Isabelle le Masne de Chermont, Elaine Williamson, *Vivant Denon. Directeur des musées sous le Consulat et l'Empire correspondance (1802-1815)*, Paris, RMN, 1999, n° 1001.

30. Lettre d'Evain à Denon, Paris, 17 septembre 1806, AMN, M 4/1806, 17 septembre : « État des armures provenant de l'Arsenal de Vienne [...] remises au Musée Napoléon », AMN, M 4/1806, 22 septembre.

31. M.-A. Dupuy, *op. cit.* note 29, n° 1022-6.

32. *Idem, Ibidem*, n° 1125-2.

déjà présentes<sup>33</sup>. Finalement, le 14 octobre 1807, l'exposition est inaugurée dans la rotonde renommée pour l'occasion « salle de la Victoire » et une notice<sup>34</sup> ainsi qu'une vue de Benjamin Zix (fig. 4) sont consacrées à cet événement<sup>35</sup>.



Fig. 4

Benjamin Zix (dessinateur)  
Charles Normand (graveur)  
Vue de la salle de la Victoire  
lors de l'exposition des objets d'art  
conquis en Allemagne  
Paris, BnF, cabinet des Estampes  
(Ca 35. - Va 218 d)  
© Bibliothèque nationale de France

Napoléon I<sup>er</sup> envisage ensuite de placer l'armure de François I<sup>er</sup>, en compagnie du quadriges de Berlin et d'autres trophées dans le monument qu'il veut dédier à la Grande Armée à la Madeleine<sup>36</sup>. Toutefois, à la chute de l'Empire, l'armure se trouve toujours dans le dépôt d'Artillerie. Devenu musée d'Artillerie en 1811, l'institution a pour vocation de conserver la mémoire technique des matériels réglementaires de l'Armée française<sup>37</sup>. En 1815, les collections du musée sont, dans leur majeure partie, évacuées vers La Rochelle. L'armet de l'armure aurait néanmoins été emporté à Berlin par le *Generalfeldmarschall* prussien Blücher (1742-1819) et serait passé sur le marché privé avant d'entrer dans la collection du prince Charles de Prusse (1801-1883) puis en 1883 au *Zeughaus* de Berlin, ancêtre du Deutsches Historisches Museum.

Le 28 mai 1852, le *Doppelküriss* de François I<sup>er</sup> est transféré au musée des Souverains, nouvellement installé dans le palais du Louvre<sup>38</sup>, et ne réintègre qu'en juin 1872 le musée d'Artillerie récemment installé dans l'hôtel des Invalides<sup>39</sup>. Il retrouve alors son piédestal orné de moulages des reliefs du tombeau de François I<sup>er</sup> à Saint-Denis (fig. 5).

## Les dangers de la guerre : 1940-1947

Le *Doppelküriss* connaît à nouveau les aléas de l'histoire durant la Seconde Guerre mondiale. Son devenir dans les premiers mois du conflit est connu grâce à l'*Historique du Musée de l'Armée*<sup>40</sup>. Le 2 septembre 1939, il est décidé que :

33. *Id. Ibid.*, n<sup>os</sup> 1169, 1204.

34. *Description des armures et trophées de guerre, qui sont exposés au musée Napoléon*, Paris, Chez les Marchands de Nouveautés, 1807, 11 p.

35. Cat. d'exp., *Dominique-Vivant Denon. L'œil de Napoléon*, Marie-Anne Dupuy (dir.), Paris, musée du Louvre, 1999-2000, RMN, Paris, 1999, p. 175, n<sup>o</sup> 157 et 169.

36. Michel Kerautret et Gabriel Madec (dir.), *Napoléon Bonaparte, Correspondance générale. Tilsit, l'apogée de l'Empire*, 1807, t. 6, Paris, Fayard, 2010, n<sup>o</sup> 15789.

37. A lieu à Paris en 1889 l'exposition rétrospective militaire qui a pour vocation, en réaction à la défaite française de 1871, de resserrer les liens de l'Armée et de la nation française et d'entretenir la flamme patriotique des visiteurs à travers une présentation didactique, historique et non plus technique. L'expérience est prolongée par la création du musée historique de l'Armée en 1896. En 1905, la jeune institution et le musée d'Artillerie fusionnent pour devenir le musée de l'Armée.

38. Note pour le ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, expédiée le 14 juin 1871, AMN, MS 2/1871, 14 juin.

39. Lettre de Villot à Tasebereau, Paris, 25 juin 1872, AMN, MS 2/1872, 8 juin.

40. *Historique du Musée de l'Armée*, t. 4, pp. 31-53, Paris, bibliothèque du musée de l'Armée.

« [...] dans l'éventualité de bombardements aériens, les drapeaux, les reliques de l'Empereur, les armes des souverains et les pièces les plus précieuses des collections seront abrités dans la crypte des victimes de l'attentat de Fieschi, qui offre toute sécurité en cas de bombardement et d'incendie. » Bien qu'elle ne soit pas nommément citée, il est plus que probable que l'armure de François I<sup>er</sup> ait été mise à l'abri sous le Dôme. Le 12 juin 1940, « Le Général directeur et la plus grande partie du personnel du Musée quittent les Invalides à 16 heures 30, [...]. Ils emportent dans 4 caisses : les reliques de l'Empereur, les armes des Souverains et certains objets de collection parmi les plus précieux. » Là encore, nous ne savons pas avec certitude si l'armure de François I<sup>er</sup> quitte Paris mais cela semble vraisemblable. Le voyage prend ensuite un tour tragique : « A Etampes le 14 juin au matin, un bombardement par avions a tué 3 personnes, [...] sept autres furent blessées. Les deux camions hors d'usage, contenant les collections emportées ont dû être abandonnés après avoir été signalés à l'autorité militaire d'Etampes. » Le 20 juin, le personnel est parvenu au château de Beynac mais : « Les caisses contenant les souvenirs du Musée n'ont pu être sauvées, aucune autorité n'ayant prêté son concours. » Heureusement, en juillet : « Le Général Directeur apprend enfin le sauvetage des collections laissées par force à Etampes le 15 juin. Un officier allemand ayant constaté le précieux contenu des caisses sur les camions bombardés informa immédiatement le médecin de l'Hopital d'Etampes. » Les Allemands, après avoir laissé les caisses à la garde du praticien, les font transférer le 23 juin à la mairie de Versailles puis le 12 juillet au musée de Malmaison, avant de les renvoyer à Paris.<sup>41</sup>



Fig. 5

H. Roger-Viollet, *Réfectoire François I<sup>er</sup>*  
Paris, Hôtel des Invalides  
Début du XX<sup>e</sup> siècle  
Paris, musée de l'Armée, ND 101-737.  
© Manuel Henri (1874-1947) / Droits réservés  
Photo © Paris - Musée de l'Armée, Dist. RMN-Grand Palais / Marie Bour

Lorsque ces objets rejoignent les Invalides, l'Armée allemande a commencé depuis le mois de juin la saisie des collections d'origine germanique conservées alors au musée de l'Armée. Cette opération aboutit à la saisie de 2 027 objets dont la liste<sup>42</sup>, en même temps que les clés du musée, est remise le 25 novembre 1940

41. Voir note précédente, toutes les citations reproduites dans ce paragraphe sont issues du même document.

42. Hermann Lorey, *Liste der 1940 aus Frankreich zurückgeführten militärischen Gegenstände*, Berlin, Thormann & Goetsch, 1941, 205 p.

aux responsables français du musée<sup>43</sup>. L'opération menée par le contre-amiral Hermann Lorey (1877-1954), directeur du Deutsches Heeresmuseum, implique également la participation de différents experts : Alexander Von Reitzenstein (1904-1986), conservateur de l'Armeemuseum de Munich et Bruno Thomas (1910-1988) du Kunsthistorisches Museum de Vienne, mais également Leopold Ruprecht (1889- ?), en charge de la collection d'armures pour le Führermuseum de Linz<sup>44</sup>. Les camions qui quittent Paris chargés de canons, d'armures, d'emblèmes, etc. sont envoyés vers Berlin où ces collections, qui restent à la garde de la Wehrmacht, sont réparties entre la capitale du Reich, Dresde, Munich et Vienne. Quatre-vingt-dix-sept objets de la collection parisienne, dont l'armure de François I<sup>er</sup> et toutes celles originaires d'Ambras, sont envoyés dans la capitale autrichienne<sup>45</sup>. Le 7 avril 1941, a lieu au Kunsthistorisches Museum de Vienne l'inauguration de l'exposition « Rüstungen und Waffen. Rückführung aus dem Musée de l'Armée in Paris »<sup>46</sup> dont l'affiche reprend l'image de François I<sup>er</sup> à la *Heldenrüstkammer*. Pour la première fois depuis 1806, l'armure et ses pièces complémentaires sont réunies<sup>47</sup>. À l'automne 1944, décision est prise d'abriter l'ensemble des armures conservées à la Neue Burg – dont les quatre-vingt-dix-sept objets – dans une de ses caves et surtout dans les sous-sols de la *Postsparkasse*. Le 17 décembre 1944, Adolf Hitler (1889-1945) donne l'ordre de remettre à Franz Hofer (1902-1945), *Gauleiter* du Tyrol, neuf des armures provenant de Paris qui sont confiées le 17 février 1945 au comte Oswald Trapp (1899-1988), *Landeskonservator* du Tyrol. Ce dernier demande également, sans l'obtenir, la remise des pièces complémentaires à l'armure du roi de France conservées à Vienne depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Ces armures sont transportées vers la région d'Innsbruck mais ne peuvent avoir rejoint Ambras. En effet, dès mars 1944, face à la menace que représentent les bombardements alliés, Franz Hofer décide l'évacuation des collections d'objets d'art du château vers l'abbaye de Stams et de celles des armes et armures vers le Burg Petersberg, près de Silz. Il semblerait logique, comme le souligne Rudolf Novak<sup>48</sup>, que l'armure de François I<sup>er</sup> ait rejoint les collections d'Ambras au Burg Petersberg. Néanmoins, cela ne peut être affirmé avec certitude.

Peu après, les troupes américaines entrent au Tyrol et contrôlent la région jusqu'en juillet 1945, quand celle-ci devient zone d'occupation française. Le colonel Henri Blanc (1891-1962), chef du Service historique de l'Armée, aurait appris de prisonniers de guerre la présence des armures issues du musée de l'Armée dans la région d'Innsbruck et envoie une mission constituée des commandants Vidal et Decaux en vue de leur rapatriement<sup>49</sup>. Dans une lettre du 25 octobre 1945 adressée au président de la Commission de récupération artistique, Albert Henriaux, le capitaine P. A. Évin, officier Beaux-Arts du Gouvernement militaire d'Autriche, raconte :

« Le service américain des Beaux-Arts du Gouvernement Militaire était peu disposé, selon la règle adoptée en ces questions à se désaisir immédiatement de ces armures. Mais j'ai réussi à faire admettre au général KEYES qu'il s'agissait d'un cas d'espèce, de "matériel de guerre" réclamé par l'Armée à l'Armée<sup>50</sup>. »

43. Cat. d'exp. *Le Retour de nos souvenirs militaires. Les Français au-delà du Rhin*, Paris, Hôtel des Invalides, mai-septembre 1947, Paris, Service des Éditions de l'Armée, 1947, pp. VIIIa sq.

44. *Interrogatoire détaillé, Rapport n° 4. Extrait* (copie traduite). 15 décembre 1945 ; *Interrogatoire du Dr. Ruprecht par J. Bulla de Villaret*, 17 mars 1947, AD, 209SUP, 575/R 26.

45. Sur l'histoire des collections saisies au musée de l'Armée voir Herbert Haupt, *Jahre der Gefährdung. Das Kunsthistorische Museum 1938-1945*, Vienne, Kunsthistorisches Museum, 1995, p. 23 ; Rudolf Novak, « Triumph und Trophäen. Die Rückholung der napoleonischen Waffenbeute aus Wien 1946 », *Jahrbuch des Kunsthistorischen Museums Wien*, vol. 13/14, 2011/2012, pp. 197-217.

46. « Armes et armures. Retour en provenance du musée de l'Armée à Paris ».

47. Cat. d'exp., *Rüstungen und Waffen. Rückführung aus dem Musée de l'Armée in Paris*, F. Dworschak et L. Ruprecht, Vienne, Waffensammlung, avril-octobre 1941, Vienne, Kunsthistorisches Museum, 1941, p. 13.

48. R. Novak, *op. cit.* note 45, p. 205.

49. Cat. d'exp., *op. cit.* note 43, 1947, p. IX.

50. Lettre du capitaine P. A. Évin à Albert Henriaux, Innsbruck, 25 octobre 1945, La Courneuve, Archives diplomatiques, AD, 209SUP/19-45.338.

Les Archives diplomatiques conservent une liste de dix objets sur laquelle figurent, en plus de l'armure de François I<sup>er</sup> et de la barde de 1547, l'armure de Charles IX et celles d'Anne, François et Henri de Montmorency, de Charles de Mayenne, d'Henri de Guise, de Pietro Strossi et de Charles de Biron, avec leur numéro d'inventaire du musée de l'Armée et celui de la *Liste Lorey*. Le document intitulé « List of arms and armour from the musée de l'armée in Paris deposited now at Ried in Tyrol<sup>51</sup> » est traduit dans sa partie de droite en français et porte la mention manuscrite « Liste des armures remises par le Comte Trapp, "Landeskonservator für Tirol" ». Quand les Français les réclament en juillet 1945, les armures sont donc entreposées dans la localité de Ried im Oberinntal, située à environ 80 km à l'ouest d'Innsbruck et ont été remises aux autorités américaines par le comte Oswald Trapp qui en avait la garde jusqu'alors. Cette nouvelle information ne va cependant pas nécessairement à l'encontre de la théorie du dépôt du Burg Petersberg. En effet, ces objets auraient pu être à nouveau déplacés entre les mois de mars et de juillet.

Les armures arrivent à Paris au musée de l'Armée le 23 juillet 1945<sup>52</sup>. La précocité et l'aspect exceptionnel de cette première restitution qui a lieu en dehors des cadres de la Commission de récupération artistique sont à souligner. Certains objets du musée de l'Armée mettront plusieurs années à revenir à Paris et d'autres ne reverront jamais l'Hôtel des Invalides. Néanmoins, de mai à septembre 1947, les Invalides célèbrent la restitution des collections à travers une exposition intitulée « Le Retour de nos souvenirs militaires. Les Français au-delà du Rhin<sup>53</sup> ».

### Les enjeux autour de l'armure de François I<sup>er</sup>

Suivre l'histoire du *Doppelküriss* réalisé pour François I<sup>er</sup> permet de constater que dès sa création cet objet n'a pas connu le destin qui aurait dû être le sien : celui d'une armure de guerre et de tournoi. L'objet, commandé pour être un présent diplomatique, accède quelques décennies plus tard au statut d'objet de collection en entrant au château d'Ambras. Il devient également la représentation voire l'incarnation du corps du Roi, d'un roi qui ne l'a jamais porté. Le paradoxe n'est pas moindre : certes l'armure est un reflet pratiquement exact de la physionomie de François I<sup>er</sup> au printemps 1539 et elle constitue certainement le meilleur témoignage conservé à ce jour de la stature du Roi, mais elle ne lui a jamais appartenu. Elle échappe ainsi au statut de relique. Pourtant dès son entrée dans la *Heldenrüstkammer*, elle va servir à incarner le personnage de François I<sup>er</sup>. Quand en 1806, Napoléon indique qu'il la recevra « en séance et avec appareil », est-ce simplement à l'armure qu'il compte faire cet honneur ou n'est-ce pas plutôt au monarque ? D'ailleurs, la notice sur l'exposition de 1807 ne décrit pas une armure mais bien le Roi : « François I<sup>er</sup>, armé en guerre, il est à cheval, l'homme et le cheval sont couverts de cuirasses<sup>54</sup>. »

L'histoire de cette armure est aussi le reflet de l'histoire commune de l'Autriche et de la France. Cet objet est devenu au cours des siècles un enjeu dans les relations entre ces deux pays. L'armure qui devait être un symbole d'amitié, ou tout au moins de bonne volonté, est devenue un objet de tensions. En 1806, Napoléon ne fait pas venir à Paris un harnois ordinaire mais l'armure dans laquelle François I<sup>er</sup> a été pris à la bataille de Pavie. L'armure devient alors un trophée dont la saisie est censée effacer les outrages de la défaite française de 1525, on considère alors qu'elle revient en France. De même, quand l'exposition viennoise de 1941 parle de « Rückführung », l'exposition parisienne de 1947 évoque un « Retour ». Si la langue diffère, le vocable reste le même. De tout côté, on parle de butin, de gloire et surtout de retour de l'armure qui, au cœur des différents conflits que connurent la France et l'Autriche, devient une source de tensions politiques et culturelles.

51. *List of arms and armour from the musée de l'armée in Paris deposited now at Ried in Tyrol* / Collection d'armures du musée de l'armée de Paris, déposé maintenant à Ried and Tyrol, AD, 209SUP/19-45.338.

52. *Historique...*, *op. cit.* note 40, p. 53.

53. *Cat. d'exp.*, *op. cit.* note 43.

54. *Description...*, *op. cit.* note 34, p. 9.

Plus profondément, l'histoire de l'armure de François I<sup>er</sup> pose la question du statut des collections d'objets et souvenirs militaires. Cette armure est certes liée par sa nature à la chose militaire, mais elle passe directement de l'atelier à la collection. Elle aurait donc dû assez naturellement être considérée comme un objet de musée, comme un bien culturel. En réalité, elle perd ce statut en 1806 en quittant la *Heldenrüstkammer*. Elle devient alors un butin de guerre, un trophée gagné sur l'ennemi. L'histoire du musée de l'Armée, qui de dépôt d'armes se transforme en musée, montre que la patrimonialisation des collections de type militaire se fait progressivement au XIX<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, l'armure appartenant à l'Armée française risque à chaque nouveau conflit d'être capturée. Elle sera donc évacuée hors de la Capitale en 1815 mais aussi sans succès en 1940. Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'armure de François I<sup>er</sup> et tous les objets saisis aux Invalides n'intègrent pas pleinement les collections des musées où ils sont déposés, mais ils leur sont prêtés par la *Wehrmacht*. De même, lorsque les Français souhaitent récupérer l'armure de François I<sup>er</sup>, l'argument avancé par le capitaine Évin auprès de ses homologues américains est qu'il s'agit « de "matériel de guerre" réclamé à l'Armée par l'Armée »<sup>55</sup>. La question n'est pas anodine puisque si, dans ce cas précis, le statut de matériel militaire facilite certes la restitution des armures à la France, il expose ces objets à être considérés comme des armes et donc à échapper au droit qui protège les œuvres d'art et les biens culturels.

Un tournant semble toutefois s'opérer dans l'après-guerre. En effet, la situation impose, avant de procéder à toute restitution, de définir les types de biens et d'objets concernés. En décembre 1945, le Directoire des restitutions et réparations indique :

« le terme "objets culturels" correspond à tout bien meuble d'importance ou de valeur religieuse, artistique, documentaire, pédagogique ou historique et dont la disparition constitue une perte pour le patrimoine historique [culturel] du pays. Cette définition comprend, en même temps que les œuvres d'art proprement dites, [...] tous les objets que l'on trouve généralement dans les musées, les collections, les bibliothèques et les archives historiques<sup>56</sup>. »

Les collections du musée de l'Armée, comme toute collection d'objets militaires, semblent entrer dans le cadre de cette définition somme toute assez large. Néanmoins, une note datant du 4 avril 1946 qui concerne une demande émise par le colonel Blanc montre que l'intégration des objets provenant des collections du musée de l'Armée dans les travaux de la Commission de récupération artistique n'est pas encore une évidence :

« Le Col Blanc, Dr du musée de l'Armée demande que le blocage des œuvres d'art proposé par ordonnance à prendre en ZFO comprenne le blocage des objets et souvenirs historiques [éviter le terme "militaire"]. Demande même faveur de comprendre toujours les objets et souvenirs historiques dans mesures de protection objets et biens culturels, artistiques etc qui viendraient à être prises<sup>57</sup>. »

Le changement de terminologie requis souligne bien la position délicate dans laquelle se trouvent ces objets et que le débat sur leur statut, armement ou biens culturels, n'est pas entièrement réglé.

Depuis la réouverture du département Ancien du musée de l'Armée en 2005, le *Doppelküris* de François I<sup>er</sup> est placé à l'entrée de l'ancien réfectoire qui porte son nom et abrite la section dédiée aux « collections royales » qui contient un « ensemble d'armes et armures ayant appartenu aux rois de France »<sup>58</sup>. Le choix de mettre en avant l'appartenance de cette armure à un roi de France peut étonner

55. Voir *supra* note 50.

56. Autorité alliée de contrôle, Directoire des réparations et restitutions, Livraison provisoire de biens culturels au titre des restitutions, 12 décembre 1945, AD, 209SUP/351-D 46.

57. Note sur le blocage des objets d'art, 4 avril 1946, AD, 209SUP/351-D 46.

58. J.-P. Reserseau *et al.*, *Trésors du département Ancien. Armes et armures de saint Louis à Louis XIII*, Paris, RMN, 2009, p. 12.

alors que *de facto* cela ne reflète pas une réalité historique. Cette armure aurait pu être installée dans le parcours chronologique, en tant que marqueur de l'histoire française et européenne, ou encore dans le réfectoire consacré à la production armurière européenne, comme chef-d'œuvre de l'atelier impérial d'Innsbruck. Il faut toutefois admettre que des raisons de présentation matérielle et de répartition des collections pouvaient sembler défavorables à ces deux options. La localisation de l'armure dans le département reste sujette à débat mais la question pourrait être dépassée en proposant aux visiteurs une lecture enrichie de cet objet, à travers la présentation de sa biographie qui révèle ses nombreux et complexes niveaux de significations tant artistiques qu'historiques. Cette armure est emblématique de l'histoire européenne et de l'histoire des musées. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de revenir sur l'épineuse question de son appartenance mais de faire face à notre passé commun et de le dépasser à travers une coopération culturelle et scientifique européenne, comme lors de l'exposition consacrée à la figure de Charles Quint par le Kunsthistorisches Museum de Vienne en l'an 2000 et à l'occasion de laquelle le harnois de François I<sup>er</sup> et ses pièces complémentaires furent à nouveau réunies<sup>59</sup>.

### L'auteur

Élève de 3<sup>e</sup> cycle de l'École du Louvre et doctorante en histoire à l'université Paris 1-Panthéon-Sorbonne, Juliette Allix est diplômée de la spécialité Patrimoine et archéologie militaires puis du Master international en histoire de l'art et muséologie (IMKM) de la Ruprecht-Karls-Universität d'Heidelberg et de l'École du Louvre en 2009. Doctorante allocataire de la DMPA (ministère de la Défense) depuis 2012, elle mène des recherches sur l'armure germanique et les décors gravés à l'acide au XVI<sup>e</sup> siècle sous la direction de Karen Watts, conservatrice en chef des Royal Armouries à Leeds (UK), et du professeur Hervé Drévilion.

59. Cat. d'exp., *Kaiser Karl V. (1500-1558). Macht und Ohnmacht Europas*, Vienne, Kunsthistorisches Museum, juin-septembre 2000, Vienne, Kunsthistorisches Museum, 2000, pp. 180,181.